



Fiche-action M1 : Diagnostic mobilité

Diagnostic général de la mobilité

Objectif et intérêt :

Récolter les informations générales en matière de mobilité afin d'orienter le choix des futures actions.

Les étapes

1. Récolter les informations

Le porteur de projet dresse un **état des lieux** des points suivants en matière de mobilité **sur et aux alentours directs du parc** :

- **Profil d'accessibilité du parc d'activité économique (PAE) :**

La [fiche signalétique du PAE](#) rassemble les informations concernant :

- l'offre de transport : trains, bus, navettes privée et/publique, tram,
- les infrastructures sur le PAE : présence de trottoirs, de pistes cyclables, d'abris de bus, de places de stationnement - pour les camions, covoitureurs, voitures, vélos -, éclairage public,
- l'état de la sécurité routière : panneaux de signalisation routière, marquage aux sols, voirie adaptée aux poids lourds,
- le signalement du PAE depuis les grands axes routiers et des entreprises aux entrées du parc

Le porteur de projet effectue un repérage sur le terrain en prenant des photos des endroits stratégiques.

- **Gestion de la mobilité au sein des entreprises :**

Un questionnaire mobilité permet au porteur de projet de sentir l'intérêt des entreprises, leurs besoins et leur degré d'implication dans des actions de mobilité existantes ou futures. En Région wallonne, il est intéressant de se baser aussi sur les [PDE](#) (Plan de Déplacements des Entreprises : voir sur le site <http://mobilite.wallonie.be>) que sont également obligés de réaliser les entreprises de plus de 100 personnes.

- **Gestion de la mobilité sur le PAE et aux alentours proches :**

Le porteur de projet rencontre une série d'acteurs publics ou privés de la mobilité à savoir :

- le conseiller en mobilité de la commune
- la société régionale de transports en commun
- l'intercommunale
- l'association des entreprises du PAE

Le but est de connaître les projets de mobilité antérieurs, en cours et futurs sur le PAE et de percevoir les ressources humaines ou financières que chacun des acteurs serait prêt à engager.

Si un [Plan de Mobilité de la Zone d'Activité](#) (PMZA) ou un [Plan Communal de Mobilité](#) (PCM) a déjà été réalisé, il est nécessaire de le prendre en considération.

2. Synthétiser les informations et rédiger un rapport

Le porteur de projet réalise une synthèse de toutes les informations mentionnées ci-dessus et en tire une liste d'actions intéressantes.

Il présente ses conclusions aux différents acteurs clés susmentionnés qui ont un certain pouvoir décisionnel afin de connaître leurs possibilités d'implication dans ce type de démarche. Sur base de ces avis, une **liste d'actions potentielles** est retenue.

Facteurs de réussite

- Bonne relation avec/entre les acteurs clés.
- Existence et accès à des études préalables (PDE, PMZA, PCM).

Obstacles

Manque de temps des responsables d'entreprises pour répondre au questionnaire mobilité.

Solution : *Reprendre contact par téléphone et insister sur l'intérêt que l'entreprise pourrait retirer d'un tel questionnaire (mise en place d'une navette, par exemple).*

Outil 1 | *Questionnaire mobilité et son manuel*

Outil 2 | *Fiche signalétique du PAE*

Voir aussi: [http:// mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be) et [www.uwe.be/ mobilite](http://www.uwe.be/mobilite)